



**MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le vendredi 23 mai 2025

Développement des alternatives aux produits phytopharmaceutiques : à la suite du COS Ecophyto 2030, le comité inter-filières du PARSADA valide cinq nouveaux plans d'actions

Le mardi 20 mai, Maud Faipoux, directrice générale de l'Alimentation du ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire, a réuni le comité inter-filières, associant des représentants des filières (interprofessions et instituts techniques) et différents partenaires (notamment INRAE, CIRAD, Chambres d'agriculture France, etc.). Cinq nouveaux plans d'actions ont ainsi été validés pour les filières grandes cultures, semences et plants, fruits et légumes frais, et vigne.

Le ministère chargé de l'agriculture poursuit les travaux du PARSADA¹, s'inscrivant pleinement dans la Stratégie Écophyto2030, comme Annie Genevard, ministre de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire s'y était engagée le 13 mai dernier lors du Comité d'orientation et de suivi de la Stratégie Écophyto 2030. Les cinq nouveaux plans d'actions de la « vague 2 » du PARSADA, construits par les filières, ont été ainsi validés le 20 mai par le comité inter-filières, en complément des 15 premiers plans d'actions de la « vague 1 », initiée à la fin 2023.

Ces [cinq plans d'actions](#) concernent des menaces majeures pour les filières agricoles françaises (ravageurs, adventices...) et pour certains visent à anticiper l'arrivée de ravageurs sur le territoire dans un contexte de changement climatique. Ils portent sur :

- le mildiou de la pomme de terre pour la filière grandes cultures ;
- les insectes piqueurs-suceurs vecteurs ou non de phytovirus, bactéries et phytoplasmes pour la filière grandes cultures ;
- les adventices pour maîtriser la pureté spécifique des lots de semences pour la filière semences et plants ;
- la flavescence dorée et les ravageurs émergents pour la filière vigne ;
- les pucerons, les insectes piqueurs et les acariens pour la filière fruits et légumes frais et cidricole.

[Un appel à manifestations d'intérêt](#) a été ouvert mercredi 21 mai, il est adressé aux porteurs de projets innovants dans l'objectif de développer et de transférer aux agriculteurs de nouvelles solutions de protection des cultures. Les lettres d'intention de projets répondant à l'ensemble des 20 plans d'actions seront examinées par un comité scientifique et technique, dont la coprésidence a été confiée à l'ACTA et à INRAE. Les projets devront répondre à l'urgence des agriculteurs à répondre aux impasses prioritaires.

Afin de poursuivre la dynamique et construire les solutions de demain, une enveloppe de l'ordre de 45 millions d'euros alimentera un appel à projets qui sera ouvert par FranceAgriMer à la suite de l'appel à

¹ Plan d'action stratégique pour l'anticipation du potentiel retrait européen des substances actives et le développement de techniques alternatives pour la protection des cultures

manifestations d'intérêts. Ce futur appel à projets portera la solution de financement pour les projets initiés par les acteurs de la recherche appliquée et fondamentale des filières agricoles végétales.

Les projets accompagnés, d'une durée comprise entre 3 à 5 ans, prépareront des solutions d'avenir et sont un pilier essentiel dans la mise en œuvre d'alternatives face au retrait des substances actives au niveau européen.

En 2024, ce sont 143 millions d'euros au titre du PARSADA qui ont été engagés pour la recherche d'alternatives en lien étroit avec les différentes parties prenantes. Un conseil scientifique et technique (CST) dédié a été mis en place ainsi que huit task forces² filière. Cinquante projets ont été déposés, parmi lesquels 28 ont été retenus à date et financés dans le cadre des 15 premiers plans d'actions : ils sont désormais en phase de lancement (consulter [la liste des plans d'action et des projets](#)).

« Je suis très attachée à défendre un budget qui permettra la poursuite de la dynamique vertueuse du PARSADA. À plusieurs reprises, j'ai exprimé ma détermination à ne laisser aucune filière en situation d'impasse pour la protection des cultures. Les solutions qui émergeront, utilisées dans une approche combinatoire, permettront une maîtrise des bioagresseurs tout en préservant la santé publique et l'environnement. »

Annie Genevard, ministre de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire

Contacts presse

Service de presse d'Annie Genevard
Tél : 01 49 55 59 74
cab-presse.agriculture@agriculture.gouv.fr

Service de presse du ministère
Tél : 01 49 55 60 11
ministere.presse@agriculture.gouv.fr

Ministère de l'Agriculture
et de la Souveraineté alimentaire
Hôtel de Villeroy
78 bis rue de Varenne
75007 Paris
www.agriculture.gouv.fr
@Agri_Gouv

² Grandes cultures ; semences et plants ; vigne ; horticulture ; fruits et légumes ; plantes à parfum aromatiques et médicinales et houblon ; cultures ultra-marines ; mode de production en agriculture biologique